

Paris, le 13 décembre 2024

Nomination de François Bayrou au poste de Premier ministre : la FEEF demande un choc de simplification dans les négociations commerciales pour les industriels PME-ETI

La FEEF adresse ses félicitations au nouveau Premier ministre François Bayrou et exprime son souhait que cette nomination marque le début d'une période de stabilité et de visibilité économique, essentielles au dynamisme des entreprises dans les territoires. La FEEF appelle le nouvel exécutif à engager rapidement une réforme visant à simplifier les négociations commerciales pour les PME-ETI fournisseurs de la distribution, piliers de l'agriculture française et garants de notre souveraineté industrielle.

Le cadre actuel des négociations commerciales est devenu si complexe qu'il représente un **désavantage compétitif pour les industriels PME-ETI face aux multinationales**. Cette asymétrie des pouvoirs de négociation contribue à l'érosion progressive de la santé économique des PME-ETI, comme en témoignent les récentes données de l'INSEE et de la Banque de France :

- ⇒ Entre 2019 et 2022 dans l'industrie agroalimentaire, les marges des grands groupes ont progressé de **3,6 points** tandis que celles des entreprises indépendantes ont reculé de **1,3 point*** ;
- ⇒ Entre 2018 et 2023, le nombre d'industriels PME-ETI déficitaires a bondi de **19% à 33%****.

Face à ce constat alarmant, il est crucial d'introduire plus de souplesse dans les négociations commerciales pour soutenir les industriels PME-ETI et compenser leur faible puissance de marché. Deux mesures prioritaires s'imposent :

- **Adapter les négociations à la taille des fournisseurs** : ne plus appliquer les mêmes règles aux PME-ETI et aux multinationales, comme le prévoit la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales qui différencie les fournisseurs dont le chiffre d'affaires mondial est inférieur à 350 millions d'euros ;
- **Garantir des conditions économiques viables** : sanctuariser le tarif des industriels PME-ETI pour leur redonner de l'oxygène économique et de la visibilité industrielle.

« Les industriels PME-ETI ne demandent pas des privilèges, mais simplement des règles justes et adaptées à leur réalité. Les négociations commerciales actuelles, conçues pour des géants mondiaux, étouffent nos entreprises locales, qui sont pourtant le socle de notre agriculture et de l'emploi dans les territoires. Si rien n'est fait, c'est tout un pan de l'économie française qui risque de s'effondrer. Le gouvernement doit agir maintenant : simplifier les négociations, différencier les règles pour les PME-ETI et sanctuariser leurs tarifs. Il en va de la survie de nos entreprises et de l'avenir de nos territoires », souligne Léonard Prunier, Président de la FEEF.

*Rapport INSEE Première n°2018 (octobre 2024)

** Etude ACSEL-Banque de France pour la FEEF (septembre 2024)

A propos de la FEEF :

La **FEEF** (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org